

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le quatorze juin deux mille seize, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS: Mme PINEAU Florence, M. MOREAU Yannick (18h06), M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, Mme GAYDA Catherine, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, M. YOU Michel, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier (18h06), M. CHENECHAUD Nicolas, M. GROUSSEAU André, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

#### ABSENTS EXCUSES:

Mme REHAULT Marie-Françoise ayant donné pouvoir à Mme MERLE Colette M. MARCHAND Bernard ayant donné pouvoir à M. BENELLI Frédéric Mme LADERRIERE Sophie ayant donné pouvoir à Mme DELPIERRE Christine Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à M. FOURNIERE Claude Mme AUGRY Valérie ayant donné pouvoir à M. JEGU Didier Mme RIMBAUD Christelle ayant donné pouvoir à Mme LOPEZ Sophie Mme BALADRE Martine ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric

#### ABSENTS:

M. CHAIGNE Nicolas M. BROSSEAU Stéphane M. BERNARD Régis

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GROUSSEAU André a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 mai 2016.

Délibérations 1-1-56 à 3-5-57, 3-5-59 à 7-1-	-70 et 7-1-72 à 8-9-8	1	
Nombre de Conseillers en exercice :			33
Nombre de présents :			22
Nombre de votants :			30
Délibération 3-5-58	(8)		
Nombre de Conseillers en exercice			33
Nombre de présents :	(4)		22
Nombre de votants :			29
Délibération 7-1-71			
Nombre de Conseillers en exercice			33
Nombre de présents :			22
Nombre de votants :			28



Madame PINEAU Florence, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le vingt et un juin deux mille seize.

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Florence PINEAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

#### 1 COMMANDE PUBLIQUE

#### 1.1 Marchés Publics

1.1.56 Convention de groupement de commandes pour la refonte de l'identité visuelle de la commune nouvelle des Sables d'Olonne et de la future Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne

Les collectivités du Pays des Olonnes sont engagées dans un processus de mutualisation des moyens et des services pour répondre efficacement aux besoins de services publics des 45 000 habitants de l'agglomération et préparer la nécessaire mise en commun des moyens et compétences, préalable à l'union des communes du Pays des Olonnes.

Les villes d'Olonne sur Mer et des Sables d'Olonne fusionneront au 1er janvier 2018 pour ne former qu'une seule ville de 30 000 habitants qui se nommera Les Sables d'Olonne.

Cette ville nouvelle « Les Sables d'Olonne » sera une station balnéaire dynamique, entreprenante et accueillante, offrant une qualité de vie à tous ses habitants. Elle formera aussi une ville portuaire historique (pêche, commerce, plaisance) accueillant le départ du Vendée Globe.

Les communautés de communes Auzance et Vertonne et des Olonnes, ainsi que la ville de Saint Mathurin, vont former au 1er janvier 2017 la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne.

Cette nouvelle agglomération comptera près de 53 000 habitants et constituera l'une des locomotives économiques de la Vendée portée par l'attractivité de sa ville centre Les Sables d'Olonne.

Il est proposé que les villes des Sables d'Olonne, d'Olonne sur Mer ainsi que la Communauté de Communes des Olonnes constituent un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public portant sur l'identité visuelle de la commune des Sables d'Olonne et de la future Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne.

le document transmis détermine les conditions de mise en œuvre du Groupement de Commandes.

Une convention doit être établie entre les trois parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement qui prévoit notamment que :

- les membres du groupement désignent la Commune d'Olonne sur Mer comme coordonnateur du groupement,
- le coordonnateur sera chargé de la préparation, la passation, la signature, la notification et l'exécution du marché



- la répartition financière sera la suivante :
  - Les frais de publicité inhérents à cette consultation seront assumés à part égale entre chacun des membres du groupement.
  - Les frais liés à l'exécution du marché public seront assumés à hauteur de 50% par la Communauté de Communes des Olonnes, 25% par la Ville des Sables d'Olonne et 25% par la Ville d'Olonne sur Mer.
  - Une prime de 1500 euros HT sera versée à chacun des trois candidats admis à présenter une offre. Ces primes seront assumées à part égale entre chacun des membres du groupement.
- le groupement prendra fin au terme des marchés établis sur cette base.

Une Commission Marchés ad hoc du groupement de commandes sera créée. Chaque membre du groupement sera représenté par un membre titulaire élu parmi les membres de la Commission Marchés de la ville d'Olonne sur Mer ayant voix délibérative. Il est prévu un suppléant pour chacun d'entre eux. La Commission Marchés sera présidée par le représentant du coordonnateur.

#### A cette fin, il est proposé d'élire :

- o M. Patrick HOUSSAINT, titulaire de la Commission Marchés du groupement,
- o M. Daniel RUCHAUD, suppléant de la Commission Marchés du groupement.

#### Le Conseil Municipal:

- moins 3 CONTRE (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités suivantes :
    - Commune des Sables d'Olonne,
    - Commune d'Olonne sur Mer,
    - Communauté de Communes des Olonnes,
  - accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la refonte de l'identité visuelle de la commune des Sables d'Olonne et la communauté d'agglomération des Sables d'Olonne jointe en annexe,
  - autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et le marché à intervenir,
  - accepte que la Commune d'Olonne sur Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

#### - élit :

- M. Patrick HOUSSAINT ; titulaire de la Commission Marchés du groupement,
- M. Daniel RUCHAUD, suppléant de la Commission Marchés du groupement.



#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

5.57 Déclassement d'une partie de la RD 2032 en voirie communale et subvention du Département pour sa remise en état

Le contournement d'Olonne sur Mer a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté n°05 DRLP/486 en date du 20 mai 2005. Le dossier d'enquête publique prévoyait le déclassement d'une section de la RD 32 (nouvelle RD 2032). La portion de la route départementale déclassée est d'une longueur de 4,984 Km et se situe entre le pont de Vertou (limite de l'Île d'Olonne) et la rue du Docteur Charcot (limite des Sables d'Olonne).

Le document transmis détermine la procédure à mener.

Les délibérations du Conseil Départemental concernant le déclassement d'une voie, et celles du Conseil Municipal concernant le classement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Départemental s'engage à accompagner ce transfert d'une subvention exceptionnelle de 145 000 €; correspondant au coût de la remise en état de la chaussée avant déclassement.

Le Conseil Municipal:

#### > A L'UNANIMITE,

- Autorise Madame le Maire où son représentant à solliciter une subvention de 145 000 € auprès du Département de la Vendée, coût de la remise en état de la chaussée,
- Donne son accord pour le classement dans la voirie communale de la section de la RD 2032 pour une longueur de 4984 m, du PR 0 à PR 6+546, sous réserve de l'obtention de la subvention exceptionnelle du Département de 145 000 €,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et signer tout acte afférent.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public 3.5.58 Vente d'un délaissé rue des Fauvettes

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 mai 2016 a approuvé le déclassement d'un délaissé communal d'une superficie de 14 m² que souhaite acquérir Madame Sandrine GIRAUDON pour l'incorporer dans sa propriété située 11 rue des Fauvettes.

France Domaine a estimé ce terrain à 816,00 €, prix accepté par Madame GIRAUDON.

Après avis de France Domaine, de la Commission Urbanisme du 13 juin 2016 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal est invité à :

Mme PINEAU Florence ne prenant pas part au vote,



- moins 3 ABSTENTIONS (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - donne son accord pour la cession de la parcelle issue du Domaine Public Communal d'une superficie de 14 m² au prix de 816,00 €,
  - autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public
3.5.59 Vente de terrains avenue Charles de Gaulle

Pour permettre un accès sécurisé aux commerces et bureaux et faciliter l'organisation des places de stationnement, les gérants de la SCI PACT et de la SCI La Case de Tom ont sollicité la ville d'Olonne sur Mer afin d'acquérir une bande de terrain intégrée au Domaine Public longeant leur propriété, ainsi que les terrains situés au nord de leur bâtiment, dont le déclassement a été prononcé par le Conseil Municipal dans sa séance du 17 mai 2016.

Il convient à présent de procéder à la vente.

Cette bande de terrain cadastrée section AC n° 1251 pour une superficie de 295 m², a été estimée par France Domaines à 14 700,00 €. Les parcelles au nord cadastrées section AC n° 616 pour 26 m² et 1249 pour 109 m² ont été estimées par France Domaines à 15 700,00 €. Les prix ont été acceptés par les gérants des SCI PACT et La Case de Tom.

Les parcelles cadastrées section AC n° 1250 et 1252 sur lesquelles sont installées les Points d'Apport Volontaire (PAV) restent la propriété de la Commune ; une servitude d'accès sur la parcelle n° 1251 sera créée.

#### Le Conseil Municipal:

- moins 3 ABSTENTIONS (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - donne son accord pour la cession des parcelles cadastrées section AC n° 616, 1249 et 1251 au prix de 30 400 00 €
  - autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public 3.5.60 Vente d'un délaissé impasse de la Dorne

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 mars 2016 a approuvé le déclassement d'un délaissé communal cadastré section AC n° 1253 d'une superficie de 2 m² que souhaitent acquérir Messieurs Jean-Marie GUILLET et Paul FUZEAU pour l'incorporer dans leur propriété située rue Docteur Charcot.

France Domaine a estimé ce terrain à 167,00 €, prix accepté par Messieurs GUILLET et FUZEAU.



- moins 3 ABSTENTIONS (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - donne son accord pour la cession de la parcelle cadastrée section AC n° 1253 au prix de 167,00 €,
  - autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public
3.5.61 Vente d'un terrain allée Alain Gautier

Monsieur William FLORENTIN, gérant de la SCI WSF, s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée section BL n° 41 afin de l'intégrer à sa propriété située au 31 allée Alain Gautier et lui permettre de réaliser une extension de son bâtiment. Il a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour acquérir la parcelle cadastrée section BL n° 434 d'une superficie de 158 m² située allée Alain Gautier afin de créer un accès à son bien.

France Domaine a estimé ce terrain à 3 500,00 €, prix accepté par Monsieur FLORENTIN.

#### Le Conseil Municipal:

- moins 3 ABSTENTIONS (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - donne son accord pour la cession de la parcelle cadastrée section BL n° 434 au prix de 3 500.00 €.
  - autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.62 Désaffectation de l'usage public d'un chemin rural au lieudit « Les Communaux »

La SARL SIPO PHILAM a déposé, le 10 mai 2016, une demande de permis d'aménager au lieudit "Les Communaux" qui comprendra 42 lots à bâtir, 1 lot pour la construction de bureaux, de commerces ou de services, 1 ilot pour 13 logements sociaux et 3 PSLA (Prêt Social Location-Accession) et 1 ilot pour 6 logements intermédiaires.

Un chemin rural traverse le périmètre de ce lotissement et les gérants de la SARL SIPO PHILAM ont sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour acquérir ce chemin.



- moins 4 CONTRE (Mme BALADRE ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - constate la désaffectation de l'usage public du chemin rural situé au lieudit "Les Communaux",
  - autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches pour l'aboutissement de cette procédure.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public
3.5.63 Echange de terrains rue des Gabelous

Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 mai 2016 a prononcé le déclassement de l'espace vert d'une superficie de 45 m² jouxtant la propriété de Monsieur Jean-Pierre GANTIER qui souhaite l'acquérir en échange de sa parcelle cadastrée section AD n° 756 représentant un alignement rue des Gabelous.

France Domaine a estimé la parcelle issue du Domaine Public Communal à 7 434,00 € et la parcelle appartenant à Monsieur GANTIER à 8 260,00 €.

Monsieur GANTIER a accepté que cet échange soit sans soulte.

Le Conseil Municipal:

#### A L'UNANIMITE.

- donne son accord pour l'échange des parcelles décrites ci-dessus et sans soulte,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public 3.5.64 Echange de terrains rue de la Canarde

Une emprise pour alignement a été prononcée lors de la division de la propriété de Madame Jacqueline LETARD située rue de la Canarde.

Afin d'améliorer l'accès aux lots issus de la division de son terrain, Madame LETARD a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour acquérir la dernière portion du chemin rural jouxtant son bien, chemin rural aujourd'hui vendu dans sa plus grande partie, après désaffectation de l'usage public validée par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 février 2013.

Un échange de terrain a été convenu entre les parties ; la Ville cède à Madame LETARD les parcelles issues du Domaine Public Communal d'une superficie totale de 21 m² au prix de 1 280,00 € et Madame LETARD cède à la Ville les parcelles représentant l'alignement d'une superficie totale de 36 m² au prix 2 190 €.

La Ville paiera à Madame LETARD une soulte de 910,00 €.



#### > A L'UNANIMITE,

- donne son accord pour l'échange des parcelles référencées ci-dessus et paiera une soulte de 910,00 € à Madame LETARD,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

#### 3 DOMAINE et PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public 3.5.65 Tarifs lotissement la Léonière

Le lotissement de la Léonière comporte 9 lots et un espace vert central destiné à gérer les eaux pluviales de l'opération.

Initialement, les 9 lots qui étaient bordés par la voie ferrée étaient grevés d'une zone non aedificandi de 5 m calée sur l'alignement donné par la SNCF. La clôture des lots a été réalisée par la Commune à la fois en façade sur rue et en limite de l'emprise ferroviaire.

Le lotissement est séparé de l'opération réalisée par Vendée Logement en 2007 par une réserve foncière de 3 500 m² non affectée. Le tracé du fossé de collecte des eaux pluviales, issues du bassin versant avant sa traversée sous la voie ferrée, a été modifié dans le cadre des travaux du lotissement. Afin de garantir une meilleure gestion des eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant, le fossé de collecte doit demeurer sous emprise communale.

Cette garantie de cohérence dans la gestion des Eaux Pluviales nécessite donc la modification de la limite des fonds des 9 lots afin de réintégrer en espace vert, sous la forme d'une noue, une bande de 3 m dévolue à l'écoulement gravitaire des eaux de ruissellement entre le domaine ferroviaire et les parcelles privatives.

Il s'ensuit que la clôture sera déplacée en ce sens emportant ainsi une réduction des surfaces des 9 parcelles et notamment la zone non aedificandi passera donc de 5 m à 2 m.

Le prix de vente hors taxe à 120 €/m² qui résulte de la délibération du 23 novembre 2015 et génère un taux de TVA de 19,12%, soit 142,95 € TTC/m², demeure inchangé.

#### Le Conseil Municipal:

- moins 4 CONTRE (Mme BALADRE ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- approuve la nouvelle grille des surfaces et des prix des terrains présentés ci-dessous comme suit :

#### Lotissement LA LEONIERE - Prix de vente

N° de lot	Superficie (m²)	Prix HT (120€/m²)	Prix TVA sur marge 19,12% incluse (142,95 €/m²)
1	567	68 040 €	81 052,65 €
2	606	72 720 €	86 627,70 €
3 %	634	76 080 €	90 630,30 €
4	654	78 480 €	93 489,30 €
5	552	66 240 €	78 908,40 €
6	687	82 440 €	98 206,65 €
7	697	83 640 €	99 636,15 €
8	699	83 880 €	99 922,05 €
9	700	84 000 €	100 065,00 €



#### **4 FONCTION PUBLIQUE**

# 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale 4.1.66 Mise à disposition d'un agent administratif

Un agent, adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe, est mis à disposition temporaire et à temps partiel (25%) auprès de la Communauté de Communes des Olonnes depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, pour assurer une mission de secrétariat auprès du Président.

Il est proposé d'augmenter la quotité de temps de mise à disposition de cet agent, à raison de 50 % de son temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et de modifier la convention de mise à disposition conclue entre la commune employeur et l'établissement d'accueil. Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Municipal

# > moins 3 CONTRE (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole,

- se prononce favorablement sur les modifications de la mise à disposition selon les conditions prévues dans la convention,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe,
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

#### 4 FONCTION PUBLIQUE

# 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale 4.1.67 Autorisation de recrutement

Un agent chargé des travaux d'électricité, adjoint technique de 1ère classe, au sein du Centre Technique Municipal, a demandé sa mutation à la ville de ST HILAIRE DE RIEZ au 1er août 2016.

Un agent contractuel chargé des travaux de menuisierie, adjoint technique de 1ère classe, au sein du Centre Technique Municipal, a demandé sa démission au 17 juin 2016.

Un agent polyvalent chargé de l'entretien des locaux, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, au service Education Jeunesse, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Par conséquent, il convient de procéder à leur remplacement sur des postes d'adjoints techniques et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Il est prévu qu'en cas d'impossibilité de recruter les candidats selon la voie statutaire, il convient d'autoriser Madame le Maire à recruter sur ces emplois des agents non titulaires.

Dans cette éventualité, les candidats retenus devront justifier d'un niveau d'études ou d'une expérience en adéquation avec le cadre d'emplois concerné.



#### ➤ A L'UNANIMITE,

- autorise Madame le Maire à recruter des agents sur trois postes à temps complet, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et ouvrir les postes correspondants au grade du candidat, étant précisé qu'à l'issue de la procédure de recrutement, le tableau des effectifs sera ajusté en fonction du grade des candidats retenus,
- autorise Madame le Maire, en cas d'impossibilité de recruter selon la voie statutaire, à procéder au recrutement d'un non titulaire sur ces emplois dans les conditions fixées ci-dessus et à signer les contrats de recrutement correspondants.

#### **4 FONCTION PUBLIQUE**

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale
4.1.68 Mise à jour du tableau des effectifs

1 - Dans sa séance du 27 janvier 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les évolutions de grade pour l'année 2016, dans l'attente de la validation de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

Afin de prendre en compte les avancements de grade, la promotion interne, validés par la CAP du 23 février 2016, et la réussite aux concours de deux agents, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal en conformité avec la situation effective dans les services municipaux.

2 - Suite à l'arrivée de la responsable des Affaires Générales, il convient de créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

#### Le Conseil Municipal:

- > moins 3 ABSENTIONS (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - se prononce favorablement sur les modifications du tableau des effectifs, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

### 5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.69 Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Projet de périmètre de la fusion de la Communauté de Communes des Olonnes et de la Communauté de Communes Auzance Vertonne et extension à la commune de St Mathurin

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 détaillant la procédure d'adoption du projet de périmètre du nouvel EPCI à fiscalité propre; Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211- 43-1, III et V;



Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Vendée arrêté le 29 mars 2016, prévoit la fusion des Communautés de Communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne et à l'extension par le rattachement de la Commune de Saint Mathurin.

Pour mémoire, avant le 31 décembre 2015, les Assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes concernés ont émis un avis favorable sur ce projet de création d'une Communauté d'Agglomération figurant dans le SDCI du Préfet de la Vendée, dans la mesure où il est en parfaite cohérence :

- Avec le travail initié par les Maires des sept communes concernées, qui, dans un souci d'anticipation des obligations de la loi NOTRe (notamment seuil minimal de 15 000 habitants pour les EPCI à fiscalité propre, qui n'est pas atteint pour la Communauté de Communes d' Auzance et de la Vertonne), avaient décidé de se rencontrer mensuellement dès janvier 2015,
- Et avec la logique de bassin de vie et de grand pôle urbain. En effet, la définition du bassin de vie de l'INSEE (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi) inclut les sept communes qui formeront la Communauté d'agglomération. De plus, le grand pôle urbain des Sables d'Olonne s'étend sur les communautés de communes de l'Auzance et de la Vertonne et du Pays des Achards.

En application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTre), le préfet a mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 5 avril 2016, portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne et à l'extension par le rattachement de la Commune de Saint Mathurin.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la Communauté de Communes des Olonnes le 13 avril 2016 et à la ville d'Olonne sur Mer le 12 avril 2016.

Dès lors, la ville d'Olonne sur Mer dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, à défaut son avis sera réputé favorable.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Municipal:

#### > A L'UNANIMITE,

se prononce favorablement sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne et à l'extension par le rattachement de la Commune de Saint Mathurin, tel qu'arrêté par le préfet de Vendée le 5 avril 2016, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Compte rendu d'affichage du Conseil Municipal du 20 juin 2016 Affiché le 21 juin 2016 Désaffiché le 21 août 2016



#### **7 FINANCES LOCALES**

# 7.1 Décisions budgétaires 7.1.70 Compte de Gestion 2015

A l'issue de l'exercice 2015, le Conseil Municipal est invité à examiner les comptes de gestion 2015 établis par le Receveur Municipal.

#### Le Conseil Municipal:

- prend acte pour la Commune, le quartier de Belle Noue (ZAC), la Léonière, la Bauduère et le Service Public Industriel et Commercial, que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### 7 FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

7.1.71 Comptes Administratifs 2015: Approbation

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 ont été examinés par la Commission Economie, Finances et Personnel du 7 juin 2016.

#### I. POUR LA COMMUNE

Dépenses fonctionnement 2015	11 464 278,02	- ,
Recettes fonctionnement 2015	14 438 080,14	
Résultat fonctionnement 2015	2 973 802,12	+ 2 973 802,12
the state of the s		
Dépenses investissement 2015	6 995 588,26	
Recettes investissement 2015	6 998 350,16	
Résultat investissement 2015	2 761,90	+ 2 761,90
Résultat global 2015	-:	+ 2 976 564,02
RAR Investissement Dépenses	501 595,95	
RAR Investissement Recettes	276 711,99	
TOTAL	-224 883,96	-224 883,96

## Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 ont été repris au Budget Primitif 2016 et le résultat de fonctionnement a été affecté de la manière suivante lors du Conseil Municipal du 10 mars 2016 :

affecté à l'investissement : 2 273 802,12 €

repris en fonctionnement : 700 000,00 €

Les résultats définitifs 2015 confirment cette affectation du résultat pour le budget Commune.



## II. POUR LE QUARTIER BELLE NOUE (ZAC)

TOTAL	0,00	0,00
RAR Investissement Recettes	0,00	77
RAR Investissement Dépenses	0,00	
Résultat global 2015		-248 654,50
Résultat investissement 2015	-248 654,50	-248 654,50
Recettes investissement 2015	1 755 854,55	
Dépenses investissement 2015	2 004 509,05	
Résultat fonctionnement 2015	+ 0,00	+ 0,00
Recettes fonctionnement 2015	1 291 694,12	8
Dépenses fonctionnement 2015	1 291 694,12	

## III. POUR LA LEONIERE

	662 062,52	penses fonctionnement 2015
	662 062,52	cettes fonctionnement 2015
+ 0,00	+ 0,00	sultat fonctionnement 2015
	1 315 255,04	penses investissement 2015
	653 192,52	cettes investissement 2015
-662 062,52	-662 062,52	sultat investissement 2015
-662 062,52		sultat global 2015
	0,00	R Investissement Dépenses
,,	0,00	R Investissement Recettes
0,00	0,00	TOTAL



#### IV. POUR LA BAUDUERE

<del></del>			
Dépenses fonctionnement 2015	1 590,00		
Recettes fonctionnement 2015	1 590,00		
Résultat fonctionnement 2015	+ 0,00		+ 0,00
Dépenses investissement 2015	1 590,00		
Recettes investissement 2015	0,00		0.00
Résultat investissement 2015	-1 590,00	3	-1 590,00
Résultat global 2015			-1 590,00
2.5			
RAR Investissement Dépenses	0,00		
RAR Investissement Recettes	0,00	-	
TOTAL	0,00		0,00

#### V. POUR LE SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Dépenses fonctionnement 2015	55 489,00	×
Recettes fonctionnement 2015	99 354,19	/
Résultat fonctionnement 2015	+ 43 865,19	+ 43 865,19
Dépenses investissement 2015	65 198,69	
Recettes investissement 2015	108 152,95	
Résultat investissement 2015	+ 42 954,26	+ 42 954,26
Résultat global 2015		+ 86 819,45
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

## Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 ont été repris au Budget Primitif 2016 et le résultat de fonctionnement a été affecté de la manière suivante lors du Conseil Municipal du 10 mars 2016 :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 11 704,20 €

Les résultats définitifs 2015 confirment cette affectation du résultat pour le budget Service Public Industriel et Commercial.

Les balances de ces différents budgets sont proposées en annexe à la présente délibération.



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31, Madame le Maire et le Premier Adjoint quittent la séance.

#### Le Conseil Municipal:

- moins 4 CONTRE (Mme BALADRE ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - adopte les Comptes Administratifs Commune, Quartier Belle Noue (ZAC), la Léonière, la Bauduère et Service Public Industriel et Commercial pour l'exercice 2015,
  - adopte les reprises et les affectations de résultat relatives à chacun de ces budgets.

#### 7 FINANCES LOCALES

7.1 Décisions budgétaires

7.1.72 Budget Principal 2016: Décision modificative n°1/2016

Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2016, il convient de procéder à des ouvertures ou transferts de crédits. Cette décision modificative récapitulée dans le tableau ci-dessous concerne :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1) Une minoration de l'inscription budgétaire de 35 000,00 € sur l'opération 1402 « PAVE Bâtiments communaux » suite à des avenants en moins-value sur les marchés de travaux.
- 2) Une inscription budgétaire de 61 206,00 € sur l'opération 8404 « Bâtiments communaux divers ».
- 3) Une inscription budgétaire de 2 113,00 € à l'article budgétaire 10223 « Taxe Locale d'Equipement » due à un reversement suite à un permis de construire modificatif délivré le 3 mars 2015.
- 4) Une minoration de crédits de 25 000,00 € sur l'opération 0105 «Aménagements de sécurité signalétique » et de 17 632,00 € sur l'opération 1601 «Voirie 2016 » afin de financer des travaux d'éclairage et d'effacement de réseaux de l'allée de la Maison Neuve par une inscription budgétaire de 10 000,00 € sur l'opération 8407 « Eclairage public » et de 32 632,00 € sur l'opération 0602 « Effacement de réseaux ».
- 5) Une inscription budgétaire de 25 400,00 € sur l'opération 9205 « Urbanisme » afin de financer des études.
- 6) Une inscription budgétaire de 194 000,00 € sur l'opération 1602 « Mairie annexe ».
- 7) Une minoration de l'inscription budgétaire de 13 000,00 € sur l'opération 8442 « Salle Omnisport ».
- 8) Une inscription budgétaire de 21 240,00 € sur l'opération « Urbanisme » suite à un reversement de contribution financière à la Communauté de Communes des Olonnes dans le cadre de Projet Urbain Partenarial Allée du Jade pour l'extension du réseau d'assainissement.



- 9) Une minoration de l'inscription budgétaire de 188 400,00 € sur l'opération 1206 « Avenue François Mitterrand ».
- 10) Ceci entraine une modification des montants inscrits au titre des crédits de paiement pour l'opération « Avenue François Mitterrand » sur l'exercice 2016 dans le tableau présenté dans la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2016 sur le « Budget Principal 2016 ».

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

		Montant de l'AP Montant des CP						
Intitulé de l'AP	Code	AP votée y compris	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations	C.P. réalisés au titre de	C.P. ouverts au titre de	Restes à financer (exercice au-delà
. 9-	opération	ajustement		1	oumulées au 01/01/2015)	l'exercice 2015	l'exercice 2016	de 2016)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	1 888 553,11	188 746,01	431 600,00	3 441 100,88
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00		1 500 000,00	710 898,47	10 784,74		778 316,79
Médiathèque communale	0603	3 974 707,41	5 004,20	3 979 711,61	2 075 099,71	1 774 611,90	130 000,00	0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	1 500 000,00	675 000,00	2 175 000,00	281 168,22	629 843,93	900 000,00	363 987,85

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 1) Une inscription budgétaire de 21 000,00 € sur l'opération «Environnement » correspondant à la subvention accordée par la Ligue du Football Amateur au titre de la création d'un terrain de grands jeux en gazon naturel au stade Marcel Guilbaud.
- 2) Une inscription budgétaire de 28 859,00 € à l'article 1342 « amendes de police ».
- 3) Une inscription budgétaire de 17 700,00 € sur l'opération « Urbanisme » car seule compétente en matière d'urbanisme, la Commune, recevra une participation financière dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Allée du Jade.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- 1) Une inscription budgétaire de 50,00 € à l'article budgétaire 6812 « Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » afin d'équilibrer les opérations d'ordre.
- 2) Une inscription budgétaire de 3 334,00 € à l'article budgétaire 6068 « Autres matières et fournitures ».

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Une inscription budgétaire supplémentaire de 3 384,00 € à l'article 74718 « Autres participations Etat » au titre du remboursement des élections régionales de décembre 2015 par les services préfectoraux.

En application des dispositions de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Locales, après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel



- moins 4 CONTRE (Mme BALADRE ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - approuve cette décision modificative n° 1 du budget principal 2016.

# 7 FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires 7.1.73 Tarifs municipaux

Il est proposé de faire évoluer les tarifs suivants.

#### I. Office de tourisme

L'Office Municipal de Tourisme doit faire face à une demande croissante en termes de billetteries de la part d'associations ou de prestataires touristiques. Aussi, il convient d'affiner voire de réorganiser les montants des commissions.

Par ailleurs, l'Office Municipal de Tourisme souhaite étoffer sa boutique à l'occasion du Vendée Globe en proposant à la vente des sacs cabas. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un taux de commissionnement.

- vente de titres de transport (pass 10 voyages et Modulo) pour le compte d'Oléane : commission de 2,5%
- vente de sac-cabas à l'occasion du Vendée Globe : commission de 20%

Ces tarifs entreront en vigueur dès lors que la présente délibération sera exécutoire.

#### II. Cantine

Les tarifs de la restauration scolaire vont évoluer à la rentrée de septembre 2016 :

	2015/2016	2016/2017
Tarif repas enfant	2,70 €	2,80 €
Tarif vente de repas facturé à Notre Dame des Flots	1,67 €	1,72 €
Tarif repas adulte	4,94 €	5,12 €

Ces actualisations de tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2016.

#### III. Marchés

Afin de fidéliser les commerçants, il est proposé de modifier la délibération du 20 janvier 2010 relative aux tarifs marchés comme suit :

Droits de place marchés :

o Forfait de 10 lundis : 10.00 €,
o Abonnement à l'année : 25.00 €,



- Droits de place marchés avec électricité:
  - o Forfait de 10 lundis avec électricité : 30.00 €,
  - o Abonnement à l'année avec électricité : 100.00€,
- Droits de place marchés commerçants de passage :
  - o Tarif commerçant de passage : 1.00 € le mètré linéaire,
  - o Commerçant de passage avec électricité : supplément de 2.00 € par emplacement.

Ces tarifs entreront en vigueur à partir du 27 juin 2016.

#### Le Conseil Municipal:

- moins 4 CONTRE (Mme BALADRE ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - adopte les modifications ou les nouveaux tarifs présentés ci-dessus,
  - prend acte que ces tarifs entreront en vigueur aux dates indiquées, sans limitation de délai,
  - prend acte que les autres tarifs actuellement en vigueur n'évoluent pas.

#### 7 FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

7.5.74 Demande de participation au LIONS CLUB

Du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2016, la ville d'Olonne sur Mer propose une semaine d'animation intitulée « le Pied à l'étrier » dans le cadre des Loisirs en Liberté, pour accueillir des adolescents porteurs de handicaps.

Cette semaine d'animation permettra à des jeunes porteurs de handicaps ou non de se côtoyer et de partager des moments de détente et de loisirs. Afin de soutenir cette action, une participation de 1.500,00€ est sollicitée auprès du Lions Club du Pays des Olonnes.

Le Conseil Municipal:

#### > A L'UNANIMITE,

- approuve la demande de subvention de 1500 € auprès du Lions Club,
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

#### 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.1 Enseignement

8.1.75 Règlement Intérieur du Service Education Jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter des modifications au règlement intérieur du Service Education Jeunesse.

Le Conseil Municipal:

#### A L'UNANIMITE,

- valide les modifications apportées au règlement intérieur du Service Education Jeunesse.



## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

#### 8.2 Aide sociale

<u>8.2.76 Conventions avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps</u>

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Olonne-sur-Mer finance depuis 5 ans l'intégration de jeunes porteurs de handicaps durant 3 semaines sur le centre de loisirs municipal.

Pour encadrer ces jeunes, la Ville devra recruter et mettre à disposition du centre, des animateurs ayant les compétences spécifiques nécessaires pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Le financement de ces postes à hauteur de 1 000 €, doit faire l'objet d'une convention signée entre le CCAS et la Ville.

De la même manière, le CCAS prenant en charge 1000 € pour acquitter les factures des activités dans le cadre de la semaine « Pied à l'étrier », une autre convention doit également être signée.

Le Conseil Municipal:

#### ➤ A L'UNANIMITE,

autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.

#### 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES 8.3 Voirie

8.3.77 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'un effacement de réseau électrique et d'éclairage public allée de la Maison Neuve

La ville d'Olonne sur Mer a inscrit au titre de son budget voirie 2016, le réaménagement complet de l'allée de la Maison Neuve.

Le coût de cette opération est évalué à 335 000 €.

Le document précise les détails du projet de requalification de ce tronçon de 380 ml

Il convient d'établir deux conventions avec le SYDEV pour les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public qui consistent en la fourniture, la pose et le raccordement de 13 lanternes type CITEA Eco Led sur mât de 8 mètres cylindro-conique acier galvanisé.

Montant de la participation communale :

➤ Travaux neufs d'éclairage public : 29 616 €,

➤ Travaux neuf d'effacement de réseaux : 112 632 €.

Le Conseil Municipal:

#### > A L'UNANIMITE,

 autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les deux conventions relatives aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique et d'éclairage ALLEE DE LA MAISON NEUVE.

Compte rendu d'affichage du Conseil Municipal du 20 juin 2016 Affiché le 21 juin 2016 Désaffiché le 21 août 2016



#### 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES 8.3 Voirie

8.3.78 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public entre la rue des Libellules et la rue de la Belle Olonnaise

Au titre de la sécurité, le secteur cyclable situé entre la rue des Libellules et la rue de la Belle Olonnaise et emprunté par les scolaires, nécessite la mise en place d'un éclairage.

Il convient d'établir une convention pour lesdits travaux avec le SYDEV qui consistent en la fourniture, la pose et le raccordement de 3 lanternes type TWEET S1 sur mât de 4 mètres.

Montant de la participation communale:

➤ Travaux neufs d'éclairage public : 7 878 €.

Le Conseil Municipal :

#### > A L'UNANIMITE,

autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public sur la piste cyclable entre la RUE DES LIBELLULES et la RUE DE LA BELLE OLONNAISE.

# 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES 8.3 Voirie

8.3.79 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public Rue du 8 mai 1945

La ville d'Olonne sur Mer a décidé de procéder au réaménagement complet de l'avenue principale sur une longueur de 5,5 km. Cet axe essentiel et central du schéma routier est composé de l'Avenue François Mitterrand, la Rue des Sables et la Rue du 08 mai 1945, objet de la présente délibération.

Le document détaille le projet de requalification de ce tronçon de 650 ml

Il convient par conventions d'arrêter les modalités techniques et financières de ces travaux avec le SYDEV, qui consistent en la fourniture, la pose et le raccordement de 18 lanternes type CITEA ECO LED peinte sur fixation latérale, équipée 64 leds sur mâts de 8 mètres cylindro-conique acier galvanisé, peint avec consoles Stade de France.

Montant de la participation communale:

> Travaux neufs d'éclairage public : 47 667 euros.

Le Conseil Municipal:

#### ➤ A L'UNANIMITE,

- **autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'éclairage public RUE DU 8 MAI 45.



## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES 8.3 Voirie

8.3.80 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public entre l'allée des Genêts et la rue Chateaubriand

Au titre de la sécurité, le secteur cyclable situé entre l'allée des Genêts et le Lycée Valère Mathé et emprunté par les scolaires, nécessite la mise en place d'un éclairage.

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour lesdits travaux qui consistent en la fourniture, la pose et le raccordement de deux lanternes type saphir sur mât de 7 mètres et de 7 réglettes de type Cranache.

Montant de la participation communale:

➤ Travaux neufs d'éclairage public : 11 615 €.

Le Conseil Municipal:

#### A L'UNANIMITE,

**autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public sur la piste cyclable entre l'ALLEE DES GENETS et la RUE CHATEAUBRIAND.

#### 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES 8.9 Culture

8.9.81 Convention d'organisation du second Festival Baroque

Dans le cadre de la politique de développement culturel du territoire et dans l'objectif de la fusion des villes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les deux collectivités s'associent pour l'organisation de la seconde édition du Festival Baroque dont les différents concerts se situeront sur leurs sites respectifs de manifestations.

Cette seconde édition proposée par La Simphonie du Marais et dirigée par Hugo Reyne, sera consacré au thème « Les 4 éléments en musique : Hommage à la Nature » à l'occasion de 3 soirées exceptionnelles, dont le montant de cession des droits s'élève à 19 500 euros hors taxes, avec en sus pour les villes d'accueil la prise en charge des frais inhérents à l'organisation des concerts

Le Conseil Municipal:

- > moins 3 CONTRE (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
  - autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Compte rendu d'affichage du Conseil Municipal du 20 juin 2016 Affiché le 21 juin 2016 Désaffiché le 21 août 2016



#### **DECISIONS**:

D2016-25 du 10 mai 2016: Conventions de mise à disposition de terrains par Mme Colette GARANDEAU, M. Gilbert PATEAU et la SARL La Loubine

**D2016-26 du 10 mai 2016 :** Conventions de mise à disposition de terrains par Mme Monique RENELLEAU et M. Guy GAUMET

D2016-27 du 10 mai 2016 : Convention d'indemnisation pour perte de récolte – EARL RAVON

D2016-28 du 10 mai 2016 : Fourniture de matériel électrique

D2016-29 du 13 mai 2016: Avenants aux marchés de fourniture d'habillement et de matériel divers – Lot 2 – textiles et lot 3 – vêtements de signalisation

D2016-30 du 1er juin 2016: Convention de mise à disposition d'un véhicule à l'association du POCCL.

D2016-31 du 7 juin 2016 : Convention d'occupation d'un terrain de l'ONF à Sauveterre – Avenant n°1

Olonne sur Mer, le 21 juin 2016

Maire d'Olonne sur Mer

Florence PINE